

Conditions Financières



VILLE DE PARIS

Programme d'émission de titres

(Euro Medium Term Note Programme)

de 9.500.000.000 d'euros

A échéance minimum d'un (1) mois à compter de la Date d'Emission

SOUCHE No : 90

TRANCHE No : 1

Emission de titres d'un montant de 10.000.000 € portant intérêt au taux de 2,694 % l'an et venant à échéance le 22 octobre 2029

(les "Titres")

Prix d'Emission 100 %

GOUVERNANCE DES PRODUITS MiFID II / MARCHE CIBLE : CLIENTS DE DETAIL, CLIENTS PROFESSIONNELS ET CONTREPARTIES ELIGIBLES : Uniquement pour les besoins du processus d'approbation du produit du producteur, l'évaluation du marché cible des Titres, en tenant compte des cinq (5) catégories mentionnées au paragraphe 19 des lignes directrices publiées par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers (« **ESMA** ») le 3 août 2023, a mené à la conclusion que : (i) le marché cible des Titres concerne les contreparties éligibles, clients professionnels et les clients de détails, tels que définis dans MiFID II ; et (ii) tous les canaux de distribution des Titres à des contreparties éligibles ou à des clients professionnels sont appropriés.

Toute personne offrant, vendant ou recommandant ultérieurement les Titres (un « **distributeur** ») doit prendre en considération le marché cible du/des producteur(s). Cependant, un distributeur soumis à MiFID II est tenu de réaliser sa propre évaluation du marché cible des Titres (en retenant ou en affinant l'évaluation du marché cible faite par le/les producteur(s)) et de déterminer les canaux de distributions appropriés.

TP ICAP (Europe)

En date du 20 octobre 2025

PARTIE A - CONDITIONS CONTRACTUELLES

Le présent document constitue les Conditions Financières relatives à l'émission des titres décrits ci-dessous (les « **Titres** ») et contient les termes définitifs des Titres. Les présentes Conditions Financières complètent le document d'information du 7 juillet 2025 relatif au Programme d'émission de Titres de l'Émetteur de 9.500.000.000 d'euros (le « **Document d'Information** »), et doivent être lues conjointement avec celui-ci. Les termes utilisés ci-dessous ont la signification qui leur est donnée dans le Document d'Information. Les Titres seront émis selon les modalités des présentes Conditions Financières associées au Document d'Information. L'Émetteur accepte la responsabilité de l'information contenue dans les présentes Conditions Financières qui, associées au Document d'Information, contiennent toutes les informations importantes dans le cadre de l'émission des Titres. L'information complète sur l'Émetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base de la combinaison des présentes Conditions Financières et du Document d'Information. Les présentes Conditions Financières, le Document d'Information ainsi que toutes les informations incorporées par référence sont disponibles (a) sur le site internet de l'Émetteur (<http://www.paris.fr/investisseurs>), (b) et aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Émetteur et aux bureaux désignés du (des) Agent(s) Payeur(s) auprès desquels il est possible d'en obtenir copie.

1		Émetteur :	Ville de Paris
2	(i) (ii)	Souche N : Tranche N :	90 1
3		Devise(s) Prévues(s) :	Euro (« € »)
4	(i) (ii)	Montant Nominal Total : Souche : Tranche :	10.000.000 € 10.000.000 €
5		Prix d'émission :	100 % du Montant Nominal Total
6		Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s) :	100.000 €
7	(i) (ii)	Date d'Emission : Date de Début de Période d'Intérêts :	22 octobre 2025 Date d'Emission
8		Date d'Echéance :	22 octobre 2029
9		Base d'Intérêt :	Taux Fixe de 2,694 % l'an (autres détails ci-dessous)
10		Base de Remboursement/Paiement :	Remboursement au pair
11		Options (Article 5(b)) :	Non Applicable
12	(i) (ii)	Rang : Date d'autorisation de l'émission :	Senior Délibération n° 2020 DDCT 17 du Conseil municipal du 3 juillet 2020
13		Méthode de distribution :	Non-syndiquée

STIPULATIONS RELATIVES AUX INTERETS (LE CAS ECHEANT) A PAYER			
14		Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe :	Applicable
	(i)	Taux d'Intérêt :	2,694 % par an payable annuellement à échéance
	(ii)	Date(s) de Paiement du Coupon :	22 octobre de chaque année jusqu'à la Date d'Echéance (incluse) et pour la première fois le 22 octobre 2026, sujet à un ajustement conformément à la Convention de Jour Ouvré Suivante Modifiée
	(iii)	Montant de Coupon Fixe :	2.694 € pour 100.000 € de Valeur Nominale Indiquée, non ajusté
	(iv)	Montant de Coupon Brisé :	Non Applicable
	(v)	Méthode de Décompte des Jours (Article 4(a)) :	Exact/Exact - ICMA

	(vi)	Date(s) de Détermination (Article 4(a)) :	22 octobre pour chaque année
15		Stipulations relatives aux Titres à Taux Variable	Non Applicable

DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

16		Option de Remboursement au gré de l'Émetteur	Non Applicable
17		Montant de Remboursement Final pour chaque Titre	100.000 € par Titre
18		Montant de Remboursement Anticipé	
	(i)	Montant(s) de Remboursement Anticipé pour chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (Article 5(d)) ou en cas d'Exigibilité Anticipée (Article 8) :	100.000 € par Titre
	(ii)	Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (Article 5(d)) :	Non
	(iii)	Coupons non échus à annuler lors d'un remboursement anticipé (Titres Matérialisés exclusivement (Article 6(b)(ii)) :	Non Applicable

STIPULATIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

19		Forme des Titres :	Titres Dématérialisés
	(i)	Forme des Titres Dématérialisés :	Au porteur
	(ii)	Établissement Mandataire :	Non Applicable
	(iii)	Certificat Global Temporaire :	Non Applicable
20		Place(s) Financière(s) (Article 6(g)) :	T2
21		Talons pour Coupons futurs à attacher à des Titres Physiques (et dates auxquelles ces Talons	Non Applicable

		arrivent à échéance) :	
22		Dispositions relatives aux redénominations, aux changements de valeur nominale et de convention :	Non Applicable
23		Stipulations relatives à la consolidation :	Non Applicable
24		Rachat conformément aux dispositions des articles L.213-0-1 du Code monétaire et financier :	Oui
25		Masse (Article 10) :	Masse Contractuelle Les noms et coordonnées du Représentant titulaire de la Masse sont : TP ICAP (Europe), 42 rue Washington, 75008 Paris Le Représentant de la Masse ne percevra pas de rémunération au titre de ses fonctions.

DISTRIBUTION			
26	(i)	Si elle est syndiquée, noms des Membres du Syndicat de Placement :	Non Applicable
	(ii)	Etablissement chargé des Opérations de Régularisation (le cas échéant) :	Non Applicable
27		Si elle est non-syndiquée, nom de l'Agent Placeur :	TP ICAP (Europe)
28		Restrictions de vente - États-Unis d'Amérique :	Réglementation S Compliance Category 1 ; les Règles TEFRA ne sont pas applicables
GÉNÉRALITÉS			
30		Le montant nominal total des Titres émis a été converti en euros au taux de [●], soit une somme de :	Non Applicable

OBJET DES CONDITIONS FINANCIERES

Les présentes Conditions Financières comprennent les conditions financières requises pour l'émission des Titres décrits dans le cadre du programme d'émission de titres (*Euro Medium Term Note Programme*) de 9.500.000.000 d'euros de la Ville de Paris.

Signé pour le compte de l'Émetteur :

Par : Hervé Amblard, Chef du Service de la Gestion Financière, pour la Maire de Paris et par délégation

PARTIE B - AUTRE INFORMATION

1. Admission aux négociations

	(i)	Admission aux négociations :	Non Applicable
	(ii)	Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations :	Non Applicable

2. Notations

		Notations :	Le Programme a fait l'objet d'une notation AA- par S&P Global Ratings Europe Limited et Aa3 par Moody's Corporation. Chacune de ces agences de notation est établie dans l'Union Européenne et est enregistrée conformément au Règlement (CE) n° 1060/2009 du Parlement Européen et du Conseil du 16 septembre 2009 tel que modifié par le Règlement (UE) n° 513/2011 et le Règlement (UE) n° 462/2013 (le « Règlement ANC ») et inscrite sur la liste des agences de notation enregistrées publiées par la <i>European Securities and Markets Authority</i> sur son site Internet (http://www.esma.europa.eu/page/List-registered-and-certified-CRAs).
--	--	-------------	--

3. Intérêt des personnes physiques et morales participant à l'émission

« Sauf pour ce qui est indiqué au chapitre « Souscription et Vente », à la connaissance de l'Émetteur, aucune personne impliquée dans l'Offre n'y a d'intérêt significatif. »

4. Titres à taux fixe uniquement - rendement

		Rendement :	2,694 % par an Le rendement est calculé à la Date d'Emission sur la base du Prix d'Emission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.
--	--	-------------	---

5. Informations opérationnelles

6.	(i)	Code ISIN :	FR0014013JZ5
	(ii)	Code commun :	321325211
	(iii)	Code FISN	Ville de Paris/2.694 MTN 20291022
	(iv)	Code CFI	DTFUFB
	(v)	Dépositaire(s) :	
		(a) Euroclear France en qualité de	Oui

		Dépositaire Central :	
		(b) Dépositaire Commun pour Euroclear et Clearstream, :	Non
	(vi)	Tout système de compensation autre que Euroclear France, Euroclear et Clearstream, et le(s) numéro(s) d'identification correspondant(s) :	Non Applicable
	(vii)	Noms et adresses des Agents Payeurs initiaux désignés pour les Titres :	BNP Paribas (Numéro Affilié Euroclear France : 29106) Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère 93500 Pantin France Attention : Debt Solutions France Pour toute notification opérationnelle : BNP Paribas, Luxembourg Branch Corporate Trust Services 60, avenue J.F. Kennedy L - 2085 Luxembourg Tel : +352 26 96 20 00 Fax : +352 26 96 97 57 Attention : Lux Émetteurs / Lux GCT
	(viii)	Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Titres :	Non Applicable